

OTSUKA - CODE DE CONDUITE EUROPÉEN

SOMMAIRE

MESSAGE DE NOTRE DIRIGEANT	4	3.2 DISCRIMINATION ET HARCÈLEMENT	10
OTSUKA, UNE SEULE ET MÊME ENTREPRISE	5	3.3 SANTÉ ET SÉCURITÉ	11
1. COMMENT UTILISER LE CODE DE CONDUITE EUROPÉEN	7	4. PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES	11
1.1. CONSÉQUENCES EN CAS DE NON-RESPECT	8	4.1. LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	12
1.2. RÉPONSE AUX VIOLATIONS POTENTIELLES DU CODE DE CONDUITE EUROPÉEN	8	4.2. CADEAUX, DIVERTISSEMENTS ET MARQUES D'HOSPITALITÉ	12
2. ENGAGEMENT D'OTSUKA EN FAVEUR DE L'INTÉGRITÉ	9	4.3. INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ ET LES AGENTS PUBLICS	13
3. PRÉSERVATION D'UN LIEU DE TRAVAIL ÉTHIQUE ET RESPECTUEUX	10	4.4. INTERACTIONS AVEC LES ORGANISMES DE SANTÉ	14
3.1. ÉGALITÉ DES CHANCES	10	4.5. INTERACTIONS AVEC LES ORGANISATIONS DE PATIENTS	14
		4.6. ACTIVITÉS PROMOTIONNELLES	15

5. TRANSPARENCE DES INTERACTIONS AVEC LES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ, LES ORGANISMES DE SANTÉ ET LES ORGANISATIONS DE PATIENTS	15	14. SÉCURITÉ ET QUALITÉ	21
6. ANALYSES PRÉALABLES DES TIERS	16	15. MÉDICAMENTS CONTREFAITS	22
7. COMMERCE INTERNATIONAL ET SANCTIONS ECONOMIQUES	16	16. RESPECT DE LA CONFIDENTIALITÉ DES DONNÉES	22
8. DÉLIT D'INITIÉ	17	17. RESPECT DE LA SÉCURITÉ DE L'INFORMATION	23
9. PRATIQUES ANTICONCURRENTIELLE	17	18. INTÉGRITÉ DES DONNÉES FINANCIÈRES	23
10. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	18	19. UTILISATION DES RÉSEAUX SOCIAUX	24
11. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES	18	20. DROITS DE L'HOMME	24
12. CONFLITS D'INTÉRÊTS	19	21. ENVIRONNEMENT	25
13. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT / TRANSPARENCE DES DONNÉES CLINIQUES	20	22. PARTAGER VOS PRÉOCCUPATIONS	26

Message de notre Dirigeant

Chers collègues,

Otsuka est une entreprise dont l'activité est fondée sur la recherche et le développement de nouveaux produits en Europe et dans le monde. La santé et le bien-être de nos patients sont nos objectifs principaux et tout ce que nous entreprenons est orienté par notre volonté de faire une réelle différence dans le quotidien de nos patients, celui de leur famille ainsi que celui des soignants. En travaillant avec passion, persévérance et intégrité, nous nous efforçons de découvrir et développer les solutions de santé de demain.



Andy Hodge

Président et PDG,
Otsuka Pharmaceutical
Europe Ltd.

Afin de nous permettre de continuer à relever les défis, toujours plus complexes, dans le domaine de la santé à travers le monde, la confiance et la pérennité de nos activités sont des facteurs essentiels. L'utilisation de nos médicaments dans toute l'Europe témoigne de la qualité élevée que nos clients attendent d'Otsuka et de la confiance qu'ils accordent à nos produits.

Agir de manière éthique est la pierre fondatrice de toute entreprise prospère, durable et responsable. Le présent Code de Conduite Européen établit les bonnes pratiques et standards éthiques applicables à tous les employés d'Otsuka, ainsi qu'à toutes les parties tierces travaillant au nom et pour le compte de notre entreprise, dans le cadre de nos activités quotidiennes. Il représente notre engagement auprès de chacun, de nos patients ainsi que de nos partenaires mais aussi de toutes nos parties prenantes, afin de nous permettre d'agir avec intégrité face aux situations rencontrées et ce, quelles que soient les circonstances.

En appliquant les principes décrits dans ce Code de Conduite Européen, vous permettez à Otsuka de respecter son engagement en faveur de ces standards éthiques les plus élevés et sa mission principale « **Otsuka – créer de nouveaux produits pour une meilleure santé dans le monde** ».

Nos actions, nos paroles et nos comportements comptent. Quel que soit notre rôle, agir avec intégrité et prendre les décisions appropriées, même lorsqu'elles sont difficiles, montre que nous nous soucions des personnes que nous aidons et que nous respectons nos collègues, nos partenaires et nos parties prenantes.

Nous vivons dans un monde complexe, utilisez ce document comme un outil de référence pour vous aider à naviguer à travers lui et vous assurer que nos paroles et nos actions correspondent aux principes qui y sont décrits.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires concernant le présent document, veuillez contacter votre supérieur hiérarchique ou le département Éthique et Conformité.

Merci de votre engagement qui nous aide à faire une réelle différence dans la vie des personnes que nous accompagnons en Europe.

Otsuka, une Seule et Même Entreprise

Notre philosophie mondiale définit Otsuka. Peu importe où nous travaillons ou pour quelle entité juridique du Groupe nous travaillons, nous ne formons qu'un ; une seule et même entreprise : Otsuka, avec des racines locales.

Les termes « Otsuka » ou « Entreprise » ou « nous » ou « notre » dans ce Code de Conduite Européen englobent tous les employés et les personnes externes (par exemple, le personnel intérimaire, les prestataires de services, etc.) qui travaillent pour le compte et/ou au nom des entités Otsuka suivantes :

- Otsuka Pharmaceutical Europe Ltd. (OPEL)
- Otsuka Pharma Scandinavia AB (OPSAB)
- Otsuka Pharmaceutical France SAS (OPFS)
- DACH Région, qui se compose d'Otsuka Pharma GmbH (OPG) et Otsuka Pharmaceutical (Switzerland) GmbH (OPCH)
- Otsuka Pharmaceutical Italy S.r.l. (OPIT)
- Otsuka Pharmaceutical S.A. (OPSA)
- Otsuka Pharmaceutical Netherlands B.V. (OPNL)
- Otsuka Pharmaceuticals (U.K.) Ltd. (OPUK)

Nos valeurs d'entreprise au niveau mondial sont l'essence même de notre identité et s'inscrivent pleinement dans la philosophie du groupe :

« Otsuka – créer de nouveaux produits pour une meilleure santé dans le monde »



RYUKAN-GODO

« C'est à la sueur de notre front que nous trouvons la voie à suivre »

Travailler dur et avec passion est essentiel pour aider à concrétiser une idée

JISSHO

« Preuve par la mise en œuvre »

Faire ses preuves par l'exécution ou la mise en œuvre ; persévérer jusqu'à ce que le succès soit atteint et que l'idée devienne réalité

SOZOSEI

« Créativité »

La créativité est essentielle à toute entreprise qui dépend de la recherche et du développement

Ces valeurs d'entreprise représentent les piliers de notre conduite et de nos principes en Europe. Prenez le temps de comprendre ces valeurs, discutez-en avec vos collègues, vos équipes, vos supérieurs hiérarchiques et vos collaborateurs afin de contribuer à l'élaboration de méthodes de travail efficaces.



INTEGRITÉ

Nous sommes guidés par des principes de confiance, d'éthique et d'honnêteté

Nous nous engageons à :

Agir de façon juste

Agir avec une intention positive

Prendre nos responsabilités en tant qu'individu et en tant qu'entreprise

Faire preuve d'authenticité et d'humilité

Toujours être ouvert et transparent



COMPASSION

Nous faisons constamment preuve de sincère empathie et de respect

Nous nous engageons à :

Prendre le temps d'écouter et de comprendre

Encourager la diversité

Accueillir et encourager les feed-back

S'entraider de manière proactive

Être attentionnés envers les autres



COLLABORATION

Nous travaillons ensemble pour parvenir aux meilleurs résultats

Nous nous engageons à :

Communiquer avec un objectif

Reconnaître les forces de chaque individu

Apprendre et évoluer ensemble Apporter de précieuses contributions

Aspirer à être des partenaires respectés



EXCELLENCE

Nous faisons toujours de notre mieux

Nous nous engageons à :

Mettre l'accent mis sur ce qui compte

Apprendre de nos erreurs

Être rigoureux dans notre exécution

Célébrer nos succès Aspirer à simplifier



CRÉATIVITÉ

Nous encourageons un raisonnement non conventionnel et saluons les solutions innovantes

Nous nous engageons à :

Décider de la meilleure manière de procéder

Rechercher des perspectives différentes Contribuer aux idées de chacun

Accepter les défis et faire évoluer nos façons de penser

Consacrer du temps et de l'espace pour l'innovation

Chacun d'entre nous se doit de s'approprier ces valeurs et veiller à ce qu'elles soient la pierre angulaire de chaque décision que nous prenons au nom d'Otsuka dans le cadre de nos activités professionnelles.

1 | Comment Utiliser le Code de Conduite Européen

Bien qu'il soit attendu de la part de tous les employés d'Otsuka de faire preuve de bon sens, nous comprenons qu'il n'est pas toujours facile de savoir quelle est la « bonne » décision à prendre. Nous sommes chaque jour confrontés à de nombreuses situations complexes. Les principes énoncés dans le Code de Conduite Européen ont pour but de vous guider afin de prendre la bonne décision ou de vous orienter vers les bonnes personnes pour obtenir des conseils complémentaires.



Lorsque vous hésitez sur la marche à suivre, posez-vous les questions suivantes :

- Est-ce conforme aux valeurs d'Otsuka ?
- Ma conduite est-elle conforme aux politiques et procédures d'Otsuka ?
- Ma conduite nous permettra-t-elle de conserver la confiance de tous nos patients, professionnels de santé, fournisseurs et autres parties prenantes ?
- Est-ce en accord avec les lois et les réglementations locales et/ou européennes applicables, ainsi que les principes énoncés dans les codes de bonnes pratiques locaux ?
- Mes collègues, ma famille et mes amis trouveraient-ils ma conduite éthique ?
- Suis-je juste et honnête ? Serais-je à l'aise si quelqu'un me traitait de la même façon ?
- Me sentirais-je à l'aise si ma conduite était largement partagée ou si elle était rendue publique ?

Si vous répondez « non » ou « je ne suis pas sûr » à l'une de ces questions, il est important de demander des conseils. Vous pouvez vous adresser à votre supérieur hiérarchique, à un autre collègue en qui vous avez confiance ou aux départements Éthique et Conformité, Juridique ou Ressources Humaines. Ils seront en mesure de vous guider et de vous donner les conseils dont vous avez besoin. Vous pouvez également utiliser la [ligne d'alerte éthique d'Otsuka \(« Speak Up »\)](#). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la rubrique « [Partager vos préoccupations](#) ».

Si vous avez un rôle de responsable hiérarchique, il est de votre responsabilité de veiller à ce que notre Code de Conduite Européen soit compris et appliqué par vous et votre équipe. Nous attendons de vous que :

- Vous donniez l'exemple, en faisant ce qui est juste, même lorsque la tâche s'avère difficile,
- Vous fassiez la promotion d'une culture de transparence et de confiance afin que les membres de votre équipe se sentent à l'aise pour exprimer leurs opinions,
- Vous vous assuriez que les membres de votre équipe connaissent notre Code de Conduite Européen, qu'ils le comprennent et que vous les aidiez à l'utiliser dans leur travail au quotidien ; en leur montrant comment vous vous y référez en cas d'incertitude ou de doute.

1.1 Conséquences en cas de non-respect

Exemples de conséquences qui pourraient survenir en cas de comportements non-éthiques ou de non-conformité (cette liste n'est pas exhaustive) :

- 01 Pour les patients, les professionnels de la santé et les autres parties prenantes :**
Sécurité ou efficacité des médicaments compromise, perte de confiance dans les relations avec Otsuka, non-respect des droits fondamentaux, etc.
- 02 Pour notre entreprise :**
atteinte à la réputation d'Otsuka, poursuites judiciaires et/ou amendes, divulgation aux autorités réglementaires, perte ou suspension d'activité commerciale, etc.
- 03 Pour nos collègues :**
poursuites judiciaires, amendes et/ou éventuellement peine de prison, sanctions disciplinaires, atteinte à la réputation personnelle, etc.
- 04 Pour notre environnement :**
Risque environnemental, impact sur la vie sauvage et la vie marine, etc.
- 05 Pour nos investisseurs :**
Perte de confiance en Otsuka et ses produits, perte de valeur d'investissement, atteinte à la réputation d'Otsuka en matière de bonne gouvernance d'entreprise.

1.2 Réponse aux Violations Potentielles du Code de Conduite Européen

Si vous apprenez ou soupçonnez une situation de non-conformité et/ou l'existence d'un comportement non-éthique, nous vous encourageons à demander conseil à votre supérieur hiérarchique, aux départements Éthique et Conformité, Juridique ou Ressources Humaines. Vous pouvez également faire part de vos préoccupations par le biais de la [ligne d'alerte éthique d'Otsuka \(« Speak Up »\)](#).

Otsuka enquêtera sur toutes les allégations de mauvaise conduite, y compris les violations du présent Code de Conduite Européen, des codes de bonnes pratiques du secteur pharmaceutique ainsi que des lois et réglementations en vigueur. Tout manquement aux règles internes et/ou externes applicables peut entraîner des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Otsuka adhère à une politique excluant toutes formes de représailles envers une personne qui, de bonne foi, fait part de questions, de préoccupations ou d'allégations relatives à des violations, des pratiques non-conformes ou à des comportements non-éthiques. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la rubrique « [Partager vos préoccupations](#) ».

2 Engagement d'Otsuka en faveur de l'intégrité

Nous reconnaissons qu'il est de notre devoir de respecter toutes les lois, codes de bonnes pratiques et réglementations applicables à notre secteur d'activités comme par exemple celles régissant les domaines liés à la recherche, au développement, à la transparence, à la fabrication, à la promotion, à la vente et à la distribution de nos produits dans les pays où nous sommes présents. Garantir la qualité et la sécurité de nos produits est primordial.

Nos activités commerciales doivent être menées dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables. Votre compréhension et votre respect de ces exigences nous permettent de renforcer et conserver notre réputation basée sur la confiance que nous avons établie sur le marché. Il est donc important que vous connaissiez les règles qui s'appliquent au travail que vous accomplissez. Otsuka croit également en l'autorégulation, non seulement en Europe mais aussi dans le monde entier. Nous adhérons aux guides et codes de bonnes pratiques des organisations d'autorégulation et/ou représentatives de l'industrie pharmaceutique car nous pensons qu'ils permettent d'améliorer notre industrie et les services que nous apportons aux patients.

Sur le plan international, Otsuka est membre de la Fédération Internationale de l'Industrie du Médicament (en anglais « IFPMA » pour « International Federation of Pharmaceutical Manufacturers and Associations »). Dans son code, l'IFPMA reconnaît la confiance comme l'élément central sur lequel reposent nos actions au sein d'Otsuka. Il stipule que nous nous engageons à :

« Agir avec intégrité et honnêteté afin d'améliorer les soins aux patients, d'établir un lien de confiance avec les personnes que nous servons et de respecter l'indépendance des patients, des prestataires de soins et des autres parties prenantes. »

En Europe, Otsuka est membre de la Fédération Européenne des Associations et Industries Pharmaceutiques (en anglais EFPIA pour « European Federation of Pharmaceutical Industries and Association »), qui est elle-même membre de l'IFPMA. L'EFPIA reconnaît elle aussi l'importance de la confiance et déclare que le code :

« ...vise à favoriser un environnement dans lequel le Grand Public peut être sûr que les choix concernant les médicaments sont posés en fonction des avantages de chaque produit et des besoins des patients en matière de soins de santé. »

Les associations membres de l'EFPIA disposent de leurs propres codes. Ces derniers intègrent les principes établis par l'IFPMA et l'EFPIA.

Quelles que soient les lois et réglementations ou codes de bonnes pratiques locaux sous lesquelles nous exerçons nos activités, nous identifions nos risques et nous nous efforçons de concevoir des procédures et/ ou processus qui permettent de les contrôler ou de les minimiser. Nous formons également nos employés pour qu'ils puissent suivre lesdites procédures et/ou processus opérationnels, nous les encourageons à s'exprimer lorsqu'ils constatent quelque chose d'inhabituel ou lorsqu'ils ont un doute ou une question. Nous enquêtons sur ces préoccupations et nous évaluons l'efficacité de ces procédures et/ou processus en place.

En respectant les dispositions des lois, réglementations et codes de bonnes pratiques propres à notre secteur d'activité, nous nous assurons que nos actions établissent et renforcent un lien de confiance avec les patients, les professionnels de santé, les autorités gouvernementales, les autres parties prenantes ainsi que nos pairs.

N'oubliez pas : lorsque des dispositions de lois, de réglementations ou des codes de bonnes pratiques locaux propres à notre secteur d'activités plus stricts s'appliquent, ceux-ci doivent être respectés en toutes circonstances.

Si vous avez des questions sur les points qui s'appliquent à vos activités locales, veuillez contacter les départements Éthique et Conformité ou Juridique pour obtenir des conseils.

3 | Préservation d'un Lieu de Travail Éthique et Respectueux

Chez Otsuka, nous reconnaissons que nos employés sont l'une de nos principales forces. Nous sommes fiers de veiller à leur bien-être et de favoriser une culture axée sur la diversité et l'intégration.

Nous cherchons à créer une culture de travail éthique, où la confiance et l'honnêteté accompagnent nos employés afin de pouvoir accomplir leur travail avec intégrité.

3.1 Égalité des Chances

Nous nous engageons à garantir l'égalité des chances sur le lieu de travail pour tous nos employés, de leur embauche à leur départ. Notre stratégie en matière d'égalité des chances vise notamment à offrir un environnement de travail dans lequel nos employés se sentent à l'aise et ont la garantie d'être traités avec respect et dignité.

Nous traitons nos employés, contractants, clients, et fournisseurs ou toute autre partie tierce interagissant avec Otsuka de manière égale et équitable, indépendamment

de la race, du genre, de la couleur, de la nationalité, de l'origine ethnique, de la religion, du sexe, de l'état civil, de l'âge, de l'orientation sexuelle ou d'une incapacité.

Cette culture de diversité et d'inclusion des personnes, de points de vue, de talents et d'expériences supporte directement notre mission consistant à accompagner nos employés à exceller dans leurs activités professionnelles.

3.2 Discrimination et Harcèlement

Chez Otsuka, nous accordons une grande importance au maintien d'un environnement professionnel exempt de tout harcèlement verbal ou physique. C'est pourquoi nous encourageons une culture dans laquelle toutes les personnes sont valorisées et traitées avec respect mutuel, ouverture et intégrité.

Le **harcèlement sur le lieu de travail** se définit comme toute action qui crée de manière inappropriée ou déraisonnable un environnement de travail intimidant, hostile, offensant, inconfortable ou qui interfère de manière déraisonnable avec la capacité d'une personne à remplir les fonctions et/ ou les responsabilités de son emploi.

Le harcèlement physique, sexuel, racial, religieux, psychologique, verbal ou toute autre forme de harcèlement, à quelque niveau que ce soit, est interdit et n'est pas toléré. Le harcèlement comprend tout comportement, action ou conduite, y compris des paroles, plaisanteries ou commentaires (qu'ils soient verbaux, écrits ou sur tout support électronique) qui

dénigrent ou montrent de l'hostilité ou de l'aversion envers une personne. Cette règle s'applique dans le cadre du travail au bureau, de votre travail à domicile, sur le terrain, en voyage d'affaires ou dans toute situation où des personnes représentent Otsuka.

Nous attendons de nos représentants qu'ils montrent l'exemple en matière de comportement éthique et professionnel. Les plaintes pour harcèlement et/ou intimidation seront prises très au sérieux et traitées rapidement, et ce, en toute confidentialité. Si vous observez un comportement inapproprié, tel qu'une conduite ou des commentaires non professionnels, veuillez contacter votre responsable hiérarchique, les départements Éthique et Conformité, Juridique ou Ressources Humaines. Vous pouvez également signaler cette situation par le biais de la [ligne d'alerte éthique d'Otsuka \(« Speak Up »\)](#). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la rubrique **« Partager vos préoccupations »**.

3.3 Santé et Sécurité

Nous avons le devoir de protéger la santé, la sécurité et le bien-être de nos collègues, co-contractants, clients et fournisseurs. Nous devons entreprendre tout ce qui est raisonnablement possible pour veiller à les protéger contre toutes les situations susceptibles de leur être préjudiciables grâce à un contrôle efficace de tout risque potentiel de blessure ou pour la santé qui pourrait survenir sur le lieu de travail, lorsqu'ils travaillent à distance ou lors d'un voyage d'affaires.

Vous devez activement veiller à votre propre sécurité en

respectant toutes les règles et procédures liées à la santé et à la sécurité. Les problèmes de santé et de sécurité, les accidents évités de justesse ainsi que les blessures doivent être signalés immédiatement conformément à nos normes.

Si vous avez des questions ou des préoccupations particulières relatives à la santé et à la sécurité sur votre lieu de travail, nous vous encourageons à en parler à votre supérieur hiérarchique ou le département des Ressources Humaines.

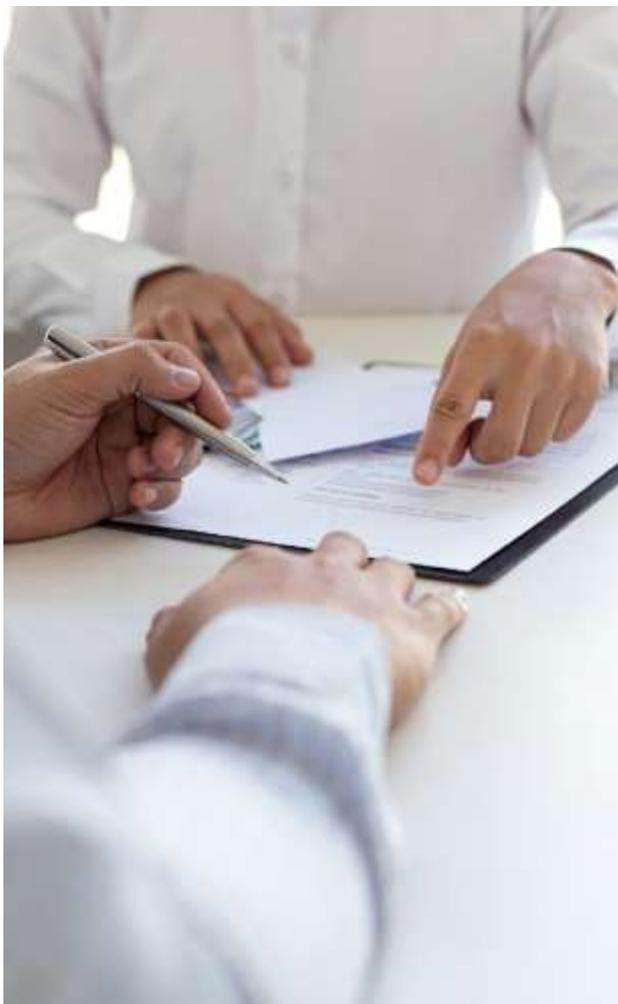
4 Pratiques Commerciales Éthiques

Otsuka exige le respect des standards éthiques les plus élevées en matière de conduite des affaires. Les interactions avec des parties prenantes externes, notamment les patients, les professionnels de santé, les organismes de santé, tous autres décideurs, les tiers (tels que les fournisseurs ou les distributeurs) ou bien encore les agents publics, doivent toujours être légales, transparentes et éthiques.

Quelle que soit la situation à laquelle vous êtes confrontée, vous devez toujours faire preuve de discernement, prendre des décisions conformes à nos valeurs et demander de l'aide ou des conseils aux départements Éthique et Conformité ou Juridique si la conduite à tenir n'est pas claire pour vous. Vous pouvez également faire part de votre préoccupation par le biais de la [ligne d'alerte éthique d'Otsuka \(«Speak Up»](#)). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la rubrique [«Partager vos préoccupations»](#).



4.1 Lutte Contre la Corruption



Otsuka applique une tolérance zéro à l'égard de la corruption ou de toute autre forme de conduite répréhensible. Nous nous engageons à respecter les lois nationales de lutte contre la corruption, applicables à nos activités quotidiennes.

Certaines lois locales en vigueur contre la corruption dans certains pays européens ont une portée **extraterritoriale** (c'est-à-dire qu'elles s'appliquent en dehors des frontières d'un pays). Cela signifie que notre entreprise peut être tenue responsable de tout acte répréhensible commis, par action ou omission, de la part de toute personne ou entreprise travaillant au nom et/ou pour le compte d'Otsuka, dans le monde entier.

Nous ne donnons ni n'acceptons jamais, directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers, « **quelque chose de valeur** » (par exemple des pots-de-vin, des commissions, des cadeaux ou des marques d'hospitalité inappropriés, etc.) qui pourrait influencer ou être perçu comme influençant le jugement, la conduite ou la décision d'un tiers (par exemple des agents publics, des professionnels de santé, des organismes de santé, des fournisseurs, etc.), ou pour obtenir ou conserver un avantage financier, commercial ou autre. Quel que soit le lieu où nous exerçons nos activités, notre engagement en faveur de l'intégrité et de la transparence reste essentiel pour notre entreprise.

Les efforts que nous déployons pour renforcer cet engagement nous permettent de conserver la confiance de l'ensemble de nos partenaires tels que les patients, les professionnels de santé, tout autre tiers et de la communauté au sens large au niveau mondial.

4.2 Cadeaux, Divertissements et Marques D'Hospitalité

L'offre de cadeaux d'affaires et de marques d'hospitalité varie d'un pays à l'autre et d'une région du monde à une autre, en fonction des environnements juridiques et culturels locaux. Il est de la responsabilité de l'entreprise de se conformer à toutes les limites monétaires ou autres restrictions spécifiées par les lois et réglementations locales ou codes de bonnes pratiques applicables.

Comme défini dans nos politiques et procédures internes, le terme « **cadeaux** » comprend la fourniture à une autre

personne, physique ou morale, de produits, de services, d'argent (par exemple, chèques, chèques de voyage, cartes-cadeaux, chèques-cadeaux, bons, prêts et actions) et toutes les gratifications commerciales, pourboires, faveurs et autres éléments de valeur pour lesquels le bénéficiaire ne paie pas la juste valeur marchande.

L'expression « **marque d'hospitalité** » peut englober des repas, des boissons, des divertissements, des loisirs (par exemple, des billets ou des invitations à des manifestations

sportives ou culturelles), des voyages, un hébergement (par exemple, des séjours à l'hôtel) ainsi que d'autres formes d'hospitalité qui ont de la valeur et pour lesquelles le bénéficiaire ne paie pas la juste valeur marchande.

Au niveau européen, il est interdit à Otsuka d'offrir des cadeaux ou des avantages pécuniaires (en espèces ou en nature) à tout tiers, y compris à tout employé ou fonctionnaire du gouvernement, professionnel de la santé ou payeur/autre influenceur.

Otsuka encourage à faire preuve de discernement, de discrétion et de modération lorsqu'il s'agit d'offrir ou d'accepter des marques d'hospitalité ou des cadeaux dans un contexte professionnel,

directement ou indirectement par l'intermédiaire d'un tiers. Ils doivent être acceptables et raisonnables en termes de coût, de quantité et de fréquence. De plus, des registres complets et transparents doivent être tenus.

Pour plus d'information ou en cas de doute, veuillez-vous référer aux politiques et procédures internes en vigueur, demander conseil à votre supérieur hiérarchique ou au département Éthique et Conformité.

4.3 Interactions avec les Professionnels de la Santé et les Agents Publics

En tant qu'entreprise présente dans différents pays à l'échelle mondiale, nous interagissons avec différents types d'agents publics, tels que les professionnels de santé et les représentants du gouvernement.

Les **professionnels de santé** incluent les membres des professions médicales, dentaires, pharmaceutiques ainsi que les infirmières et toute autre personne qui, dans le cadre de ses activités professionnelles, peut administrer, prescrire, acheter, recommander ou fournir un médicament.

Otsuka peut faire appel à des professionnels de santé dans le cadre de prestations réelles telles que des conférences, des présentations ou des services de consultants. Les interactions entre Otsuka et les professionnels de santé doivent toujours être régies par l'éthique, le respect des lois et réglementations locales applicables, être professionnelles, commercialement légitimes et ne jamais être utilisées pour inciter un professionnel de santé à prescrire, fournir, administrer, recommander, acheter ou vendre un produit d'Otsuka ou le récompenser pour ces choix.

La transparence de toutes les interactions impliquant des transferts de valeur à des professionnels de la santé ou d'autres personnes concernées est généralement requise par les lois, réglementations locales et/ou le code de bonnes pratiques local.

La définition d'un **agent public** varie d'un pays à l'autre, mais comprend toute personne occupant une fonction publique, employée par l'État ou ayant une influence politique, tels que les employés des institutions gouvernementales, les professionnels de santé, les employés des entreprises publiques et/ou des hôpitaux publics et/ou des institutions privées, etc.

Nous voulons que notre réussite actuelle et future résulte des mérites des produits et services que nous mettons sur le marché, mais jamais de pratiques commerciales contraires à l'éthique ou illégales.



4.4 Interactions avec les Organismes de Santé

Afin de continuer à être une entreprise mondiale prospère, nous devons développer de nouveaux médicaments innovants et améliorer nos médicaments existants. Nous devons faire preuve de transparence lorsque nous interagissons avec les organismes de santé. Les organismes de santé nous apportent des connaissances précieuses et pointues qui nous aident à continuer à améliorer la prise en charge des patients incluant les soins prescrits.

On entend par « **organisme de santé** » toute association ou toute organisation médicale ou scientifique tels qu'un hôpital, une clinique, une fondation, une université ou toute autre institution d'enseignement ou société savante dont l'adresse commerciale, le lieu de constitution ou le lieu d'exploitation principal se situe en Europe et par l'intermédiaire duquel un ou plusieurs professionnels de la santé fournissent des services.

Lorsque nous interagissons avec les organismes de santé, nous devons veiller à faire preuve de transparence et à nous conformer au code de bonnes

pratiques local ainsi qu'aux lois et réglementations en vigueur. Pour satisfaire à ces exigences, nous devons notamment (liste non exhaustive) :

- Disposer de contrats écrits lorsque nous apportons une aide financière aux organismes de santé,
- Publier toutes les interactions relatives au transfert de valeur avec les organismes de santé sur les sites Internet des filiales Otsuka concernées conformément aux exigences locales,
- Veiller à ce que tous les événements supportés financièrement ou organisés par ou au nom d'Otsuka, y compris les réunions scientifiques, commerciales ou professionnelles, se déroulent dans des lieux appropriés et dans des endroits propices à l'objectif principal de l'événement, en adéquation avec les normes locales applicables, sans extravagance, etc.

4.5 Interactions avec les Organisations de Patients

Une collaboration avec les patients et les organisations de patients peut présenter des avantages considérables pour la Santé Publique. Pour accomplir notre objectif visant à devenir un acteur incontournable de la Santé Publique dans le monde entier, lorsque nous interagissons avec les organisations de patients, nous devons (liste non exhaustive) :

- Respecter et garantir l'indépendance de l'organisation de patients,
- Ne pas chercher à influencer l'objectif et le contenu des documents ou des activités des organisations de patients. Cependant, nous pouvons contribuer à la rédaction de contenu dans une perspective strictement scientifique et médicale,
- Ne pas promouvoir auprès du Grand Public des médicaments délivrés uniquement sur ordonnance,
- Ne jamais exiger ou demander qu'Otsuka soit le seul organisme de financement d'une organisation de patients, par exemple dans le cadre d'un partenariat ou d'un parrainage,
- Disposer de contrats écrits lorsque nous acceptons de supporter financièrement une organisation de patients,
- Faire preuve de transparence en ce qui concerne toutes nos interactions avec les organisations de patients impliquant des transferts de valeur comme l'exige le code de bonnes pratiques local ou la loi / réglementation applicable.

4.6 Activités Promotionnelles

La promotion de nos produits doit être conforme aux termes des autorisations de mise sur le marché et doit correspondre aux indications figurant dans leur Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP), par exemple :

- Être précise, véridique et non trompeuse,
- Fournir une information juste et objective,
- Ne formuler que des allégations dûment justifiées,
- Aucune promotion avant l'octroi de l'autorisation de mise sur le marché,
- Ne jamais promouvoir l'utilisation de produits hors indication,

Les activités promotionnelles doivent être conformes aux exigences de l'EFPIA ainsi qu'aux lois, réglementations et codes de bonnes pratiques en vigueur localement.

5 Transparence des interactions avec les Professionnels de la Santé, les Organismes de Santé et les Organisations de Patients

En notre qualité de membre affilié de l'EFPIA et d'autres associations professionnelles locales à travers l'Europe par le biais de filiales adéquates, qui respecte les lois et réglementations locales applicables, nous observons des normes éthiques en matière de transparence et de publication des transferts directs ou indirects de valeurs effectués en faveur des professionnels de la santé, des organismes de santé et organisations de patients avec lesquels nous pouvons interagir, et de tous autres bénéficiaires potentiels. Nous publions ces rapports sur nos sites Internet, nos plateformes de publication ou les sites Internet gouvernementaux, conformément aux exigences locales et européennes.

Tous les employés d'Otsuka sont tenus de déclarer avec exactitude les transferts de valeur réalisés dans le cadre de leurs interactions avec les professionnels de la santé, les organisations de soins de santé, les organisations de

patients et tout autre bénéficiaire couvert. Ils sont également responsables de l'obtention du consentement approprié pour divulguer le nom des tiers concernés, lorsque les exigences légales locales l'exigent.

Les données relatives aux transferts de valeur effectués doivent être envoyées à l'équipe compétente au sein d'Otsuka, dans les meilleurs délais. Il existe des délais stricts associés aux exigences de transparence, c'est pourquoi il est recommandé de discuter du transfert des données avec l'équipe appropriée, afin d'assurer suffisamment de temps pour le traitement et le formatage des données.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'équipe européenne dédiée à la transparence des liens.

6 | Analyses Préalables des Tiers

Nous désirons le meilleur pour nos patients et nos clients. Notre succès commercial dépend de notre capacité à mener nos activités dans le respect des normes juridiques, éthiques et professionnelles.

Pour garantir que les tiers qui fournissent des services pour le compte et/ou au nom d'Otsuka appliquent les mêmes principes éthiques, nous procédons à différentes analyses préalables avant de conclure un contrat, pouvant notamment comporter une évaluation des risques et ce, conformément à nos politiques et à nos procédures internes. En fonction des résultats, des contrôles et évaluations complémentaires peuvent être requis.

La sélection des tiers est basée sur des facteurs objectifs, incluant notamment la qualité, le service, le prix, la livraison, la situation financière de l'entreprise, ses standards éthiques ou encore son approche responsable, ainsi que sa réputation générale. Nous veillons également à ce que le processus de sélection des fournisseurs soit éthique, transparent et équitable.

Par conséquent, seuls les tiers qui répondent le mieux aux intérêts d'Otsuka et, surtout, à ceux des patients et des clients d'Otsuka, doivent être sélectionnés.

N'oubliez pas : Otsuka est responsable de tout acte ou toute omission commis par un tiers agissant au nom d'Otsuka, partout dans le monde.

7 | Commerce International et sanctions économiques



Otsuka exerce ses activités dans de nombreux pays et régions, concluant des transactions transfrontalières en rapport avec ses produits. Les lois et réglementations relatives au commerce vont bien au-delà des frontières de l'Europe.

Les employés dont les fonctions sont liées au commerce international doivent connaître et respecter les lois, exigences et restrictions commerciales, telles que les embargos commerciaux, les boycotts, les restrictions à l'importation et à l'exportation, les pratiques douanières locales d'importation ou bien encore les lois et réglementations fiscales en vigueur.

En cas de violation des lois et réglementations applicables en matière de contrôle du commerce international, des sanctions importantes peuvent être imposées tant à l'entreprise qu'aux employés.

Pour toute question concernant les lois et réglementations relatives au commerce, veuillez consulter le département Juridique.

8 | Délit D'Initié

Nous nous engageons à assurer le fonctionnement équitable des marchés financiers à l'échelle mondiale. Nous interdisons aux employés et aux tiers agissant au nom d'Otsuka de partager des informations privilégiées concernant Otsuka et ses alliances ou de partager tout type d'information ou « tuyau » qui pourraient injustement influencer des décisions en matière d'investissement.

On entend par **délit d'initié** l'achat ou la vente de titres (par exemple, actions, obligations, options, produits dérivés, etc.) de toute société cotée en bourse, sur la base d'informations sensibles non publiques (c'est-à-dire d'informations susceptibles de peser sur une décision d'investissement d'une personne) à propos de l'entreprise ou de tiers. Ce comportement est illégal. Une personne qui tire profit de telles informations bénéficie d'un avantage déloyal par rapport au reste du marché.

Exemple : si vous entendez parler d'une information sensible ou d'un « tuyau » potentiel et que vous divulguez cette information pour en tirer un avantage financier personnel ou que vous la fournissez à d'autres personnes qui pourraient ensuite utiliser cette information confidentielle pour prendre une décision d'investissement, cela sera considéré comme un délit d'initié.

Le délit d'initié peut entraîner de graves conséquences. Si vous êtes confronté à une telle situation, si vous avez des questions ou des préoccupations concernant un éventuel délit d'initié, veuillez demander conseil au département Juridique.



9 | Pratiques Anticoncurrentielles

Si nous voulons pratiquer une concurrence loyale et stratégique dans le cadre de nos activités, nous devons comprendre et être informés des lois antitrust et des pratiques anti-concurrentielles.

Nous devons veiller à établir des relations commerciales qui respectent la lettre et l'esprit des lois destinées à favoriser une concurrence loyale dans le ou les pays où nous avons une activité commerciale.

Pour que la concurrence soit loyale (et pour respecter les lois sur les pratiques anti-concurrentielles ou les lois antitrust), nous :

- Ne discutons pas avec nos concurrents des prix que nous allons facturer à nos clients,
- Ne participons pas à toute forme de pratique collusoire avec des concurrents et/ou nos fournisseurs (grossistes, pharmacie, etc.) sur les prix, les parts de marché, les appels d'offres publics, etc.,

- N'empêchons pas illégitimement une autre entreprise d'entrer sur le marché,
- N'augmentons, ne définissons ou ne fixons pas les prix de nos produits non-autorisés par les lois ou les réglementations,
- Ne « lions » pas des produits et/ou des services entre eux (pour acheter un produit, un client doit acheter d'autres produits qui lui sont associés),
- N'essayons pas d'étendre la portée et le champ d'un appel d'offres afin d'éviter d'en conclure un nouveau.

Pour plus de conseils, veuillez contacter le département Juridique.

10 | Propriété Intellectuelle

Du fait de son modèle commercial fondé sur l'innovation, Otsuka s'appuie sur les droits de propriété intellectuelle et leur protection. Les biens et produits de l'entreprise sont protégés par divers droits de propriété intellectuelle, notamment, mais pas exclusivement, les brevets, les noms de marque, les droits d'auteur, les secrets commerciaux, les noms de domaine, les données réglementaires et les droits connexes. En cas de violation de ses droits de propriété intellectuelle, l'entreprise défendra ses droits.

Otsuka respecte toute propriété intellectuelle légitime de tiers et attend de ses employés qu'ils tiennent compte de ces droits dans leur travail quotidien.

Si vous avez connaissance d'une violation de nos droits de propriété intellectuelle par un tiers, veuillez contacter le département Juridique. Vous pouvez également faire part de votre préoccupation par le biais de la [ligne d'alerte éthique d'Otsuka \(« Speak Up »\)](#). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la rubrique « [Partager vos préoccupations](#) ».

11 | Informations Confidentielles

Les informations confidentielles comprennent notamment les plans de stratégie commerciale et leurs conceptions, les bases de données, les archives, les informations relatives aux Ressources Humaines ainsi que toute donnée et/ou tout rapport clinique/financier non publiés. Pour protéger ces informations sensibles et strictement confidentielles ainsi que celles de nos partenaires, nous stockons et transférons les informations confidentielles via des méthodes sécurisées et approuvées par l'entreprise. Nous ne devons :

- 01 Partager les informations qu'avec les collègues qui ont un besoin légitime de les connaître,
- 02 Partager les informations qu'avec les tiers autorisés à les recevoir (par exemple, dans le cadre d'accords de non-divulgateion/confidentialité appropriés),
- 03 Jamais discuter en public d'informations sensibles et/ou confidentielles concernant l'entreprise,
- 04 Pas utiliser les réseaux sociaux comme plateforme de discussion ou d'approbation quant à toute information relative à l'entreprise (voir la rubrique « [Utilisation des réseaux sociaux](#) » pour de plus amples informations).

Nous avons le devoir de protéger les informations confidentielles contre toute divulgation ou utilisation non autorisée, qui pourrait menacer notre capacité à être compétitif et à prospérer dans notre domaine.

Si vous soupçonnez un incident d'utilisation abusive ou de vol d'informations confidentielles ou si vous avez besoin de conseils pour mieux comprendre ce qui est approprié, légitime ou considéré comme un comportement éthique dans le cadre

de vos activités professionnelles, vous pouvez en discuter avec votre supérieur hiérarchique ou demander conseil au département Juridique.

Vous pouvez également faire part de votre préoccupation par le biais de la [ligne alerte éthique d'Otsuka \(« Speak Up »\)](#). Pour de plus amples informations, veuillez consulter la rubrique « [Partager vos préoccupations](#) ».

12 Conflits D'Intérêts

Nous sommes tous responsables quotidiennement de nombreuses décisions commerciales. Il est toutefois essentiel que nous tenions compte systématiquement de toutes les informations utiles et de notre bon jugement pour prendre la « bonne » décision. Tous les jugements et décisions d'affaires en relation avec Otsuka doivent être pris dans l'intérêt d'Otsuka et sans tenir compte des intérêts personnels.

Un conflit d'intérêts survient lorsque nous plaçons notre intérêt personnel avant celui d'Otsuka et que cet intérêt personnel influence indûment nos jugements, décisions ou actions dans le cadre de nos activités professionnelles. Bien qu'il ne soit pas possible d'énumérer toutes les situations dans lesquelles un éventuel conflit d'intérêts peut survenir, vous trouverez ci-dessous quelques exemples courants :



01 Relations personnelles :

des conflits peuvent survenir si vous employez, gérez ou menez des affaires avec un parent, un ami ou une personne avec laquelle les employés ont une relation personnelle étroite, notamment en matière de négociation, d'engagement ou d'embauche, ou de participation aux décisions d'engagement ou d'embauche.

02 Activités secondaires :

le fait d'être un membre du conseil d'administration ou un administrateur d'un organisme de santé ou d'une organisation de patients peut être source de conflit si cette fonction interfère avec votre travail chez Otsuka, ainsi qu'avec tout type d'engagement, rémunéré ou non, auprès d'un partenaire ou d'un concurrent d'Otsuka.

03 Cumul d'emplois :

si vous effectuez un travail pour un autre employeur ou occupez un second emploi, vous devez le signaler de manière proactive, afin d'éviter tout conflit d'intérêts, en particulier s'il est en concurrence directe avec le travail que vous effectuez pour Otsuka ou s'il interfère avec le temps, le talent ou l'énergie que vous dédiez à votre travail.

04 Profit personnel/intérêt financier :

investir dans une entreprise qui fait des affaires avec Otsuka ou qui est un concurrent, agir en tant que conseiller ou consultant auprès de tout organisme gouvernemental ayant un pouvoir de réglementation ou de supervision sur Otsuka, ou accepter toute forme de rémunération, d'argent, de cadeaux ou d'invitations d'un fournisseur, d'un client, d'un concurrent ou d'un distributeur.

Les lois nationales ainsi que les directives ou réglementations européennes peuvent sanctionner les conflits d'intérêts dans le secteur public (par exemple, un professionnel de la santé agissant également en tant que fonctionnaire d'un ministère local de la Santé ou d'une autorité de remboursement, est engagé pour fournir un service à une entreprise). Cela peut entraîner des poursuites pour vous et notre entreprise.

En cas de questions relatives à un conflit d'intérêts potentiel et/ou existant, vous pouvez vous adresser aux départements Juridique et/ou Éthique et Conformité pour obtenir des conseils spécifiques.

13 Recherche et Développement/ Transparence des Données Cliniques



La recherche et le développement jouent un rôle essentiel dans notre philosophie : « **Otsuka – créer de nouveaux produits pour une meilleure santé dans le monde** ».

Nous nous engageons à mener des recherches innovantes et de grande qualité, en respectant les normes éthiques les plus strictes, conformément à toutes les réglementations et normes applicables. Ces réglementations comprennent les bonnes pratiques de chaque pays et la déclaration d'Helsinki de l'Association médicale mondiale (Principes éthiques pour la recherche médicale impliquant des sujets humains), la protection des droits des patients dans les essais cliniques et la protection de la confidentialité des données des sujets de recherche.

Nous reconnaissons que tout accès aux données d'études cliniques contribue largement à l'avancement de la Santé Publique et de la Science. Ces données comprennent les données provenant d'études cliniques interventionnelles et non interventionnelles. Il nous incombe de protéger la vie privée, la sécurité et le bien-être de tous les participants aux études cliniques.

Les entités Otsuka en Europe et Otsuka dans le monde s'engagent à enregistrer les informations relatives aux études/essais cliniques supportés et financés par Otsuka sur tout site Internet public pertinent, tels que www.clinicaltrials.gov et <https://eudract.ema.europa.eu/>.

Otsuka s'engage à fournir les résultats des études cliniques, qu'elles soient interventionnelles ou non interventionnelles, par le biais, entre autres, de publications lors de congrès scientifiques et/ou dans des revues à comité de lecture, quel que soit le résultat des essais/études dans les délais requis.

Conformément à nos politiques et procédures globales, nous partageons publiquement ces informations conformément aux principes de l'EFPIA et de l'IFPMA pour un partage responsable des données relatives aux essais cliniques d'une part, ainsi qu'aux lois, réglementations et codes de bonnes pratiques locaux applicables d'autre part, qui peuvent demander des informations transparentes sur les transferts de valeurs effectués aux professionnels de la santé ou aux organisations de soins de santé associés aux activités de recherche et développement.

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter l'équipe européenne dédiée à la transparence des liens.

14 Sécurité et Qualité

Nous nous engageons à faire en sorte que nos produits pharmaceutiques et nos dispositifs médicaux soient conformes aux normes de qualité, de dosage, de pureté, d'efficacité et de sécurité acceptées à l'échelle internationale.

Comme décrit dans nos politiques et procédures internes de pharmacovigilance, il est de la responsabilité de tous les employés d'Otsuka de signaler dans les délais requis tout effet/événement indésirable et toute réaction ou plainte relative à la qualité d'un produit ou d'un dispositif médical d'Otsuka.

Un **événement indésirable** (EI) peut être considéré comme tout phénomène médicamenteux attendu ou non attendu chez un patient ou un sujet d'étude clinique auquel un médicament a été administré et qui n'a pas nécessairement de relation de cause à effet avec ce traitement.

Une **plainte portant sur la qualité d'un produit** (en anglais « Product Quality Complaint ») désigne toute communication écrite, électronique ou orale fournie par un professionnel de santé, un consommateur, un représentant médical, un organisme de réglementation, un partenaire ou un tiers qui invoque des insuffisances liées à l'identité, la qualité, la durabilité, la fiabilité, la sécurité, l'efficacité ou les performances d'un dispositif médical ou d'un médicament, ou un produit contrefait, altéré ou utilisé en dehors de son autorisation de mise sur le marché.

Tout événement indésirable et/ou plainte doit être signalé au responsable local de la sécurité des produits (en anglais « Local Safety Manager »), au service de pharmacovigilance, au représentant de la qualité ou à l'équipe de pharmacovigilance mondiale dans les 24 heures qui suivent la première notification ou la première prise de connaissance des informations de sécurité par le personnel d'Otsuka et les personnes travaillant pour le compte d'Otsuka, que ces informations aient été reçues en personne, par téléphone, par courriel, par télécopie, etc.



Exemples d'événements indésirables/informations de sécurité (liste non exhaustive) :

- Manque d'efficacité thérapeutique
- Surdosage/mauvais dosage (accidentel ou intentionnel)
- Erreurs médicamenteuses (par exemple, le patient a pris une mauvaise dose)
- Exposition à un médicament pendant la grossesse
- Produit contrefait suspecté
- Utilisation hors indication
- Exposition accidentelle
- Etc.

N'oubliez pas : le signalement d'un problème de sécurité ou de qualité peut contribuer à sauver la vie d'une personne.

15 | Médicaments Contrefaits

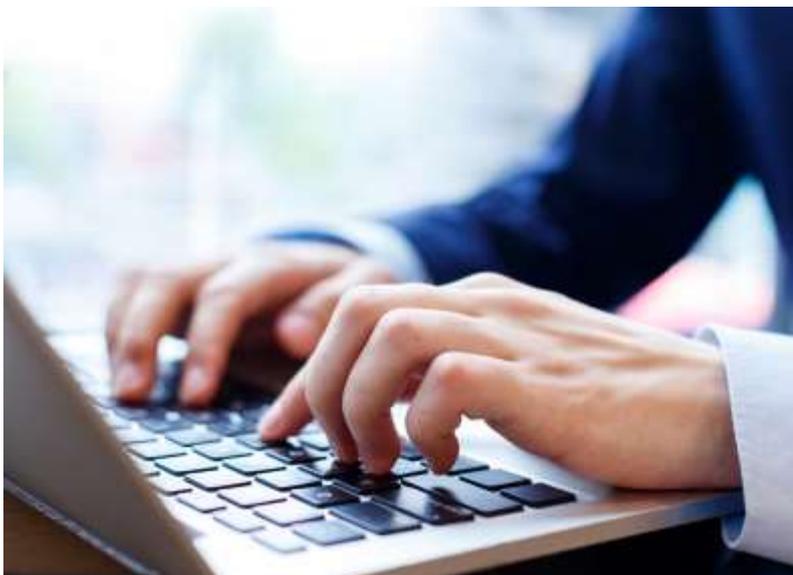
La contrefaçon ou l'altération de nos produits peuvent représenter un risque grave pour les patients et nuire à notre réputation. Si vous avez connaissance qu'un produit ou un dispositif médical d'Otsuka a été contrefait ou altéré, signalez-le immédiatement à votre représentant de la qualité et, le cas échéant, aux autorités locales compétentes.

Contribuez à protéger la sécurité des patients et signalez rapidement tout problème de sécurité ou de qualité dans les 24 heures suivant la première réception de la notification.

16 | Respect de la Confidentialité des Données

Les **données à caractère personnel** désignent toute information relative à une personne physique identifiée ou identifiable. Otsuka reconnaît l'importance de protéger les données à caractère personnel dans le cadre de ses activités, depuis la recherche et des rapports de pharmacovigilance jusqu'aux activités de vente et de marketing. Dans le cadre de ses activités, Otsuka traite notamment des données à caractère personnel relatives aux patients, aux professionnels de la santé ou aux employés. Nous nous engageons à respecter la vie privée de ces personnes et à veiller à ce que leurs données à caractère personnel soient toujours protégées.

Ainsi, Otsuka doit plus particulièrement se conformer à toutes les exigences légales et réglementaires applicables et s'assurer que les données à caractère personnel sont traitées conformément aux principes suivants :



- Utilisation légale, avec équité et transparence
- Limitation de la finalité
- Minimisation des données
- Conservation des données à caractère personnel
- Exactitude des données à caractère personnel
- Sécurité des données à caractère personnel
- Dispositions relatives aux tiers
- Droits des personnes concernées

Si vous souhaitez obtenir des conseils sur la manière d'utiliser les données à caractère personnel de manière appropriée, sur ce qu'il faut faire lorsqu'une personne souhaite exercer ses droits ou reporter une violation de données, contactez votre représentant local ou le responsable régional de la protection des données.

17 | Respect de la Sécurité de l'information

La politique de sécurité de l'information d'Otsuka est un ensemble de règles, de politiques et de procédures conçues pour s'assurer que tous les employés et le réseau d'une organisation répondent aux exigences mondiales en matière de sécurité informatique et de protection des données. Garantir le plus haut niveau de vigilance en matière de protection des informations et des données est essentiel afin de conserver la confiance de nos partenaires, de nos clients et de leurs clients. Nous devons respecter toutes les procédures, politiques et formations internes relatives à la protection des données, telles que la politique de bureau propre, la politique d'accès des visiteurs, la politique de sécurité des informations ou bien la politique d'utilisation des informations.

Otsuka fournit à ses employés les outils et les équipements nécessaires pour mener à bien leurs activités quotidiennes. Sauf autorisation dans le cadre de leur rôle et de leurs activités quotidiennes, les employés doivent comprendre et respecter toutes les fonctionnalités de sécurité et les logiciels qu'Otsuka utilise dans ses systèmes et réseaux.

Si vous avez été autorisé à utiliser du matériel d'entreprise pour une activité commerciale, vous êtes tenu de suivre les mesures de protection et les normes de sécurité décrites dans notre documentation interne. Otsuka fournit à ses employés un accès à Internet et à une messagerie électronique en vue d'un usage professionnel.

Soyez attentif à la manière dont vous utilisez les biens et matériels de l'entreprise et protégez-les de manière appropriée contre le vol, la perte, le gaspillage ou les abus. L'équipe de sécurité de l'information est là pour vous aider et vous encourage à envoyer vos préoccupations et vos questions.

18 | Intégrité des Données Financières

Il est essentiel de créer et de tenir à jour des archives d'entreprise précises qui documentent nos activités commerciales. Nous respectons toutes les lois applicables ainsi que les normes comptables internes ; il est essentiel que l'intégrité de nos données soit garantie pour que notre entreprise puisse continuer à prospérer.

Il est de la responsabilité de chacun de comprendre et de mettre en pratique les exigences en matière de rapports d'activité et de documentation applicables à notre rôle.

La falsification des registres et des comptes, les fausses déclarations ou l'omission de faits ou d'informations constituent une fraude. Cette pratique peut entraîner des sanctions sévères pour vous et notre entreprise, et peut conduire à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

Voici quelques exemples de documents/registres commerciaux, (cette liste n'est pas exhaustive) :

- Factures
- Contrats
- Propositions, offres, y compris toute négociation par écrit
- Notes de frais
- Documents réglementaires
- Archive sécurité produit et archives réglementaires
- Livres comptables et financiers
- Informations relatives aux rapports de transparence
- Enregistrements des appels de vente
- Etc.

19 Utilisation des Réseaux Sociaux

La présence sur les réseaux sociaux présente de nombreux avantages pour Otsuka. Nous devons toutefois être conscients des risques potentiels associés à l'utilisation de tout canal de médias sociaux numériques, tant à des fins personnelles que professionnelles.

Les employés sont responsables de tout contenu qu'ils publient ou à propos duquel ils échangent lorsqu'ils utilisent leur propre compte personnel associé à un réseau social, qu'ils utilisent un équipement d'Otsuka ou un équipement personnel et quel que soit leur rôle. Les autres personnes peuvent vous considérer

comme un représentant d'Otsuka. Par conséquent, tout sujet que vous publiez ou à propos duquel vous échangez sur les réseaux sociaux doit être soigneusement réfléchi avant d'être publié afin de vous assurer que les messages sont appropriés et conformes.

Les employés doivent se familiariser avec la manière de mener des projets ou des activités sur les réseaux sociaux dans le respect des lois, réglementations, codes de bonnes pratiques, politiques et procédures de l'entreprise en vigueur localement.

Lorsque les lois, réglementations ou exigences locales des codes de bonnes pratiques sont plus spécifiques ou plus strictes que celles contenues dans les procédures ou politiques internes consacrées aux réseaux sociaux, les dispositions les plus strictes doivent s'appliquer.

Pour de plus amples informations, veuillez contacter le département Communication.



20 Droits de l'Homme

Nous appliquons une tolérance zéro à l'égard des violations des droits de l'Homme, telles que l'esclavage moderne, la traite des êtres humains, le travail des enfants, ou le travail obligatoire ou forcé, etc.

Nous nous engageons à identifier et à minimiser le risque d'esclavage moderne et de traite des êtres humains dans le cadre de nos opérations et de nos chaînes d'approvisionnement dans tous les lieux où nous exerçons des activités commerciales et incluant nos partenaires agissant au nom et/ou pour le compte d'Otsuka. Dans le cadre de nos processus d'analyses préalables,

certaines conditions spécifiques relatives aux droits de l'Homme sont incluses dans nos conditions générales. Nous invitons les tiers à exiger de leurs propres fournisseurs qu'ils respectent les mêmes standards.

Pour conforter notre engagement, nous publions en ligne une déclaration annuelle sur l'esclavage et la traite des êtres humains, conformément à la loi britannique « *Modern Slavery Act* » de 2015. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le département Juridique.

21 | Environnement



En tant qu'entreprise, nous nous engageons à promouvoir l'utilisation durable des ressources naturelles en minimisant l'impact global de nos opérations sur les personnes et l'environnement. Il est de notre responsabilité de respecter l'intention et l'esprit de toutes les lois et réglementations favorisant le développement durable dans les pays dans lesquels nous opérons.

Dans le cadre de la philosophie d'entreprise « **Otsuka – créer de nouveaux produits pour une meilleure santé dans le monde** », notre groupe vise à créer un avenir sain en tant qu'entreprise de soins de santé totale et a établi la vision environnementale 2050 de Net Zéro. Soutenant des initiatives importantes telles que le Pacte mondial des Nations Unies, le Groupe de travail sur la transparence financière liée au climat et RE100, le Conseil environnemental du groupe Otsuka (en anglais « *The Otsuka Group Global Environmental Council* »), composé de directeurs de sites de production, des représentants de sociétés du groupe ainsi que des personnes en charge de la gestion environnementale, est responsable d'évaluer les risques, d'identifier les opportunités et de développer des initiatives au sein de l'entreprise sur des sujets environnementaux, tels que la neutralité carbone, l'économie circulaire, la gestion durable de l'eau ou bien encore la biodiversité.

Nous veillons à ce que la vision de notre engagement responsable à long terme soit conforme aux objectifs de développement durable des Nations Unies, à la transparence des informations selon les normes mondiales et à la définition d'objectifs environnementaux à moyen terme avec des plans d'action spécifiques. Pour plus d'informations sur notre approche mondiale en matière de développement durable, veuillez visiter notre [section Développement durable sur le site Web d'Otsuka Holdings](#).

22 | Partager vos Préoccupations

Otsuka en Europe encourage la transparence ainsi que ses employés à poser des questions ou à signaler de bonne foi toute préoccupation qui, selon eux, met en danger nos patients, nos collaborateurs ou notre entreprise. Ces préoccupations peuvent porter sur des comportements frauduleux, contraires à l'éthique ou illégaux, réels ou présumés, dont les collaborateurs ont été témoins au travail et qui peuvent porter atteinte aux intérêts légitimes de l'entreprise.

Si vous avez des doutes sur la légalité ou la pertinence d'une situation ou si vous avez besoin d'une meilleure définition de ce qui constitue un comportement commercial approprié, légitime ou éthique, vous pouvez contacter votre supérieur hiérarchique ou les départements Éthique et Conformité, Juridique et/ou Ressources Humaines.



Si vous ne souhaitez pas en parler avec votre supérieur hiérarchique ou si vous estimez que votre problème n'a pas été traité de manière appropriée, vous pouvez soumettre des rapports confidentiels et/ou anonymes par téléphone ou en ligne par le biais de la [ligne d'alerte éthique d'Otsuka \(« Speak Up »\)](#).

« Speak Up » est une plate-forme de signalement confidentielle gérée par un tiers indépendant. Tous les rapports sont anonymes, sauf si vous choisissez d'être identifié.



Veuillez accéder au site en ligne <https://otsukaurope.ethicspoint.com> à tout moment ou consulter les affiches de votre entité locale pour connaître le numéro de téléphone local de la ligne d'assistance téléphonique. Votre préoccupation ou question sera traitée de manière confidentielle, conformément à nos procédures internes et aux exigences légales et réglementaires applicables.

Il n'est peut-être pas facile de parler, mais une telle démarche est toujours la bonne. En outre, Otsuka adhère à une politique stricte de non-représailles pour les signalements émis de bonne foi. La liberté d'expression crée un environnement sain pour Otsuka en Europe. Elle nous permet de voir si nous pouvons améliorer nos politiques ou les processus en place, si une formation sur les procédures en vigueur manque d'efficacité ou si les systèmes de contrôle ne sont pas adéquats.

Otsuka applique une tolérance zéro en matière de représailles à l'encontre de toute personne qui exprime de bonne foi une préoccupation réelle. Si vous pensez avoir été victime d'un tel comportement, vous devez immédiatement en informer le département Éthique et Conformité. Toute personne qui se livre à des représailles, signale un problème de mauvaise foi ou utilise de manière abusive le système d'alerte éthique s'expose à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.

The background of the image shows a modern building with a prominent curved glass facade. The building's windows reflect the sky and surrounding environment. In the foreground, there is a swimming pool with a large, dark, oval-shaped inflatable object floating on the water. The water is clear and blue, with some splashing visible around the inflatable. The overall scene is captured in a cool, blue-toned light, suggesting a clear day.

OTSUKA – CRÉER DE NOUVEAUX PRODUITS POUR UNE MEILLEURE SANTÉ DANS LE MONDE

**Si vous avez des questions, vous pouvez contacter le
département Ethique et Conformité**

